

N°264
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

JANVIER 2017



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**Le bilan africain de Hollande :
interventionnisme militaire
et renoncement face à la finance**

Opex / APD / Evasion fiscale / Congo-Kinshasa

Faire du vieux avec du vieux

Fillon, l'homme qui aime bien « faire partager sa culture aux peuples d'Afrique », se voit déjà président de la République. Son premier voyage de candidat à la présidence aura été pour les forces Barkhane au Sahel, avec rencontre des président Issoufou au Niger et IBK au Mali. Avec ce dernier, un long entretien en tête-à-tête de quatre-vingt-dix minutes, sans témoin. « Une visite pour se présenter et faire plus ample connaissance », selon un proche collaborateur du président malien (RFI, 20/12). « Fillon nous a rassurés, car il nous a dit que, s'il était élu, la France ne diminuerait pas son effort de guerre au Sabel », rapporte encore un proche du président malien. Vu le coût de l'effort au regard de son efficacité, il est bien le seul à être rassuré. Fillon a même choisi son « Monsieur Afrique », si l'on en croit la présentation qu'en fait RFI (25/11) : il s'agit de Bernard Debré, ancien ministre de la coopération de Balladur, mais également confident de Mitterrand dont il fut l'urologue. C'est en tout cas lui qui s'y colle pour présenter la future « politique africaine » de Fillon (RFI, 16/12) : « entreprises françaises », « francophonie », « développement », « stabilité », rien de neuf sous le soleil... « Ni indifférence, ni ingérence disproportionnée », résume-t-il. Tout est dans le choix des adjectifs...

Allo j'écoute

Les journalistes du *Monde*, en collaboration avec le site *The Intercept*, se sont penchés sur les archives révélées par l'ex-contractuel de la NSA, Edward Snowden, et confiées à Glenn Greenwald et Laura Poitras. Leur volet africain révèle (sans surprise) que les communications de tout le gratin politique, économique, diplomatique, militaire et même des ONG sont joyeusement interceptées par les espions américains et britanniques, notamment dès lors qu'il est question d'intérêts miniers, par exemple en RDC. Heureusement, les services français n'ont pas ce genre d'habitudes.

Jacques Follerou rapporte aussi quelques indications sur les coulisses de la « guerre contre le terrorisme » française (*Le Monde*, 10/12). « Si la NSA et son homologue britannique, le *Government Communications Headquarters (GCHQ)*, aident les services secrets français à libérer leurs otages – comme l'attestent une dizaine de pièces que *Le Monde* a pu consulter –, une note interne démontre que, dans le même temps, ces mêmes alliés espionnent la France pour la contraindre à arrêter de payer des rançons. » De 2008 à 2014, la France aurait en effet payé 51,9 millions d'euros pour onze otages, à la grande colère des Etats Unis, de l'Algérie et de quelques autres qui accusent la France d'alimenter l'industrie de la prise d'otage. On se souvient qu'en 2014, Barack Obama avait fait part au *New York Times* de son « irritation de voir le président François Hollande dire que la France ne paie pas de rançons alors qu'en réalité elle le fait ».

Une présence marquante

Sommet de la Francophonie morose fin novembre à Madagascar, si l'on en croit les observateurs. Seulement 20 chefs d'État sur les 80 états membres avaient fait le déplacement. « Les absents étaient de taille » note la journaliste belge Colette Braeckmann, qui épingle au passage le président français sur son blog : « François Hollande, dernier arrivé, premier parti et gardant le nez plongé dans ses textos... » (28/11). Une présence à l'image de son quinquennat finalement... Quant à la question polémique du sommet, à savoir la demande d'adhésion de l'Arabie Saoudite, à laquelle se sont opposés les Canadiens en raison des violations des droits de l'homme commises dans ce pays, elle aura finalement été officiellement recalée pour cause de dossier incomplet. Hollande qui était « initialement favorable à la candidature saoudienne, "un pays avec lequel la France entretient de bonnes relations" (...) finit par conclure à son tour que mieux valait respecter la procédure et différer l'examen de l'adhésion saoudienne. » Un président français qui n'arrive même plus à faire plaisir aux meilleurs clients de l'industrie militaire française, c'est vraiment un président en bout de course...

«Un magistrat politique»

A force de cynisme, certains finissent par ne plus vivre dans le même monde. Jean-Claude Marin, nommé procureur général près la Cour de cassation par Sarkozy en 2011 est « un magistrat politique », pour reprendre le titre d'une enquête qui lui a été consacrée en 2015 par Michel Deléan (éditions Pygmalion), très sensible à la raison d'État et dont on ne compte plus les services rendus aux puissants. Dernièrement, n'a-t-il pas plaidé la relaxe pour Christine Lagarde, jugée (coupable, mais dispensée de peine...) par la Cour de justice de la République, la machine à blanchir les hommes de pouvoir ? Mais ce n'est pas cette affaire qui lui vaut ce mois-ci les honneurs de notre bulletin. C'en est une autre, passée presque inaperçue. Le 28 novembre dernier, cet honorable magistrat a reçu avec tous les honneurs Marie-Madeleine Mborantsuo et lui a remis une médaille de la Cour de cassation. Une cérémonie joliment illustrée sur le site de la Cour de cassation... avant que le billet ne disparaisse devant l'émoi suscité dans les rangs de l'opposition gabonaise. Selon des informations obtenues par *Mediapart* (05/12), « le premier président de la Cour de cassation, Bertrand Louvel, ignorait tout de cette visite officielle, ainsi que de la communication qui en a été faite par l'institution qu'il préside. En découvrant la chose, le premier magistrat de France a piqué une colère noire, et a fait retirer toute mention de cet événement ». Mme Mborantsuo est en effet à la tête de la cour constitutionnelle gabonaise depuis 1998, où elle avait été placée par Omar Bongo, dont elle a eu deux enfants. Surnommée « la tour de Pise » au Gabon, parce qu'elle penche toujours du côté du pouvoir, c'est elle qui a validé la dernière « élection » d'Ali Bongo, malgré le caractère surréaliste des chiffres officiels. La visite en France « a donné lieu à de nombreux échanges sur le système de justice gabonais (...). Elle a souligné les convergences entre les architectures judiciaires gabonaise et française » relatait le communiqué éphémère côté français. Et assurément une convergence de vue sur une certaine conception de la justice entre Mme Mborantsuo et M. Marin...

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication Odile Biyidi Awala - Directeurs de la rédaction Mathieu Lopes, Thomas Noirot - Comité de rédaction R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant - Ont participé à ce numéro M. Bazin, A. Primo, A. Sauveur, Pauline T. Illustrations John Beurk, photo de Une CC. Parti socialiste, photos p.9 CC Attac France (en haut) et CC Faucheurs de Chaises/FDC (en bas) Édité par Association Survie 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - Tél. (+33)144610325 - Web <http://survie.org> et <https://twitter.com/billets-dafrique> - Commission paritaire n°0216G87632 - Dépôt légal janvier 2017 - ISSN 2115-6336 - Imprimé par Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-s-s-Sénart

En ce début d'année 2017, c'est une capitale malienne moribonde, assommée par des années de marasme et de tensions qui vient d'accueillir pour la deuxième fois le sommet des chefs d'État d'Afrique et de France. C'est ainsi qu'en avait décidé François Hollande, alors qu'il pensait être candidat à la présidentielle et ouvrir sa campagne par une célébration internationale de ses supposés succès militaires en Afrique, dans un pays symbole du retour d'une Françafrique martiale et triomphante.

Mais de quels succès parle-t-on ? Le bilan des opérations extérieures (Opex) françaises de ces dernières années n'est guère reluisant. Aucune situation n'est stabilisée dans les pays où la France a déployé ses soldats et la capitale malienne était un lieu bien mal choisi pour venir pavoiser. Bamako en 2017, c'est 2005 (année du dernier Sommet France-Afrique tenu sur le continent africain), en pire. Les frais engagés pour organiser le sommet grèvent le budget malien (avec emprunt obligataire à la clé), les infrastructures attendues ne concernent que les principaux axes et les lieux fréquentés par les délégations. Des belles villas construites pour l'occasion, de l'agrandissement des hôtels de luxe, des millions de CFA engloutis pour former des jeunes au protocole diplomatique, le peuple bamakois n'a rien vu, contentant de subir les inconvénients des travaux, le ballet des délégations bloquant la circulation sur les ponts, les fouilles incessantes de véhicules, la fièvre des forces de l'ordre. Dire que ce sommet n'a déclenché aucun enthousiasme est un euphémisme. Partout dans le centre-ville, les commerçants informels ont été « déguerpis » manu militari, suscitant de nombreuses protestations. « Villas de luxe et boulevards rénovés pour le Sommet Afrique-France, égouts qui débordent et nids de poules pour le sommet Mali-Mali », résumait sur un forum un blogueur malien.

A quelques jours de l'ouverture du sommet, les rues de Bamako étaient encore étrangement vides de signaux annonçant l'événement. Serait-il devenu sensible de parler de la France dans la capitale malienne,

quatre ans après le début de l'Opération Serval, cette « opération du cœur » vantée par un ambassadeur, et son déluge d'images de drapeaux français et de foules reconnaissantes orchestré par la communication élyséenne ? Oui, indiscutablement. Car si la France n'est pas la responsable de tout ce qui va mal dans la société malienne d'aujourd'hui, sur le plan militaire, politique et économique, elle a contribué à la perte de souveraineté du pays et au déficit de légitimité de ses dirigeants. Installés en hâte à l'issue d'un processus bâclé, embourbés dans une succession de scandales, ceux-ci n'ont pas su générer un renouvellement des élites, reconstruire un projet pour le pays et régler les tensions sociales et religieuses. La question du Nord n'est pas réglée, l'insécurité touche la plupart des régions et la capitale et des groupes d'attaque ou de défense à composante « ethnique » se développent. Des prédicateurs remplissent les stades, courtisés par les respon-

sables politiques de tous bords. Malgré une croissance dopée par le cours de rares produits d'exportation, la pauvreté est toujours aussi visible dans une capitale qui n'en finit plus de s'étendre au rythme de l'exode rural. Dans les avions, les militaires étrangers ont remplacé depuis longtemps les touristes, en attendant de l'être par les sans-papiers refoulés, si le Mali signe avec l'Union Européenne l'accord de réadmission en cours de négociation, qui a suscité un mouvement de colère considérable dans le pays et dans la diaspora. Pendant ce temps, François Hollande, l'armée et le Medef étaient tout affairés organisés de leur sommet dédié à la promotion de l'ingérence française et de la diplomatie économique, déployée tous azimut pour gagner de juteux marchés subventionnés par l'aide internationale. Mais dans les rues bamakoises, et au cœur des mobilisations de la société civile organisés en marge du Sommet pour contester le néocolonialisme et l'arrogance française, cette fois, plus personne n'était dupe.

Fabrice Tarrit

DRÔLE D'AMBIANCE À BAMAKO

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFARIQUE
- 3 ÉDITO Drôle d'ambiance à Bamako
- 4 OPEX « Il est urgent de sortir de cette politique militariste »

- 5 DOSSIER : HOLLANDE ET LA FINANCE
- 5 Aide au développement et taxation de la finance, entre mensonges et compromissions
- 8 Le Conseil constitutionnel contre l'égalité devant l'impôt
- 10 LIRE Le commerce c'est la guerre
- 11 CONGO Un bien fragile espoir de transition politique

OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

« IL EST URGENT DE SORTIR DE CETTE POLITIQUE MILITARISTE »

En amont du sommet officiel Afrique-France organisé à Bamako les 13 et 14 janvier, qui s'annonçait comme un grand raout pour communiquer sur le bilan « africain » de François Hollande, l'association Survie a publié le rapport « Cinq guerres pour un empire » sur l'interventionnisme militaire français sur le continent. Son auteur Yanis Thomas est un contributeur régulier de Billets d'Afrique, mais nous lui avons tout-de-même demandé une interview.

Billets : Pourquoi publier maintenant un rapport sur les opérations extérieures ?

Yanis Thomas : La volonté de publier un rapport sur les guerres africaines de la France est liée à la tenue à Bamako, au Mali, les 13 et 14 janvier, du 27^{ème} sommet Afrique-France. Le lieu et la date de cet événement, vieille institution de la Françafrique, ne sont pas anodins. Il se tient quasiment jour pour jour à la date anniversaire du déclenchement de l'opération Serval au Mali, en janvier 2013, qui est le point de départ de la réimplantation massive de l'armée française au Mali et au Niger. Le but pour la diplomatie française est bien d'utiliser ce symbole pour réitérer son discours victorieux concernant les différentes opérations extérieures africaines déclenchées par le président français. C'est pourquoi il nous a paru essentiel d'opposer à cette propagande officielle un rapport critique sur ces opérations, à l'heure du bilan du mandat de François Hollande.

Puisqu'il s'agit de proposer un dé-cryptage de l'interventionnisme militaire de François Hollande, pourquoi commencer en 2011, avec la fin du mandat de Nicolas Sarkozy, en incluant l'opération Harmattan en Libye et la fin de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire ?

La raison est simple : ces dernières années, les interventions militaires françaises ont lieu « en cascade », l'une entraînant l'autre. Pour comprendre la politique de François Hollande, il faut remonter au mandat de Nicolas Sarkozy. Il est ainsi primordial de parler de l'opération Harmattan en 2011, qui a chassé du pouvoir Mouammar Kadhafi, pour comprendre pourquoi le Mali est par la suite entré en crise, notamment du fait d'un afflux d'armes et de combattants depuis la Libye. De la même façon, comment comprendre que François

Hollande puisse intervenir si rapidement au Mali en 2013 si l'on ne présente pas le maillage de la zone sahélienne mis en place à la fin des années 2000 par les forces spéciales françaises de l'opération Sabre ? Reparler de l'implication de l'armée française en Côte d'Ivoire dans la crise post-électorale opposant Laurent Gbagbo à Alassane Ouattara est aussi nécessaire, notamment pour montrer que, en moins d'une année, la France a été à l'origine du renversement de deux dirigeants africains, Mouammar Kadhafi et Laurent Gbagbo. En terme de démonstration de force au niveau international, ce n'est pas négligeable. Le mandat de François Hollande s'analyse à l'aune de ces marqueurs matériels et symboliques posés par son prédécesseur.

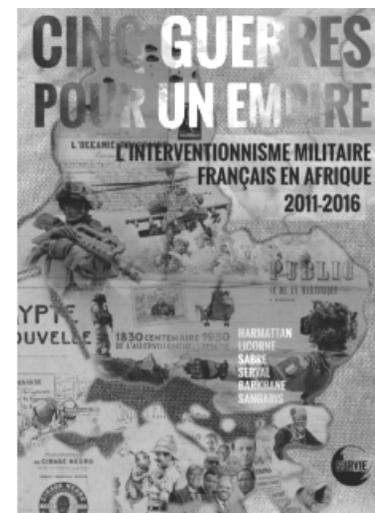
La publication du rapport a été accueillie, sur les réseaux sociaux, par certains commentaires sur le fait que sans Serval, le Mali serait toujours sous la coupe des djihadistes - une réponse assez constante aux critiques de Survie vis à vis de l'interventionnisme militaire français. Que répondre à ces objections venues en partie du Mali ?

Il est indéniable que l'armée française a permis de repousser les groupes armés se revendiquant d'un islam radical qui occupaient les villes du nord du Mali. Pourtant, il y a lieu de s'interroger sur la façon dont l'offensive française a été menée. Je pense là à l'alliance pour le moins critiquable de la France avec le Mouvement National de Libération de l'Azawad (mouvement indépendantiste), notamment pour la reprise de Kidal, alors même que ce mouvement est à l'origine de la crise. Ce qui a conduit au maintien d'un point de tension dans le nord du pays et a considérablement nuit à la résolution globale de la crise.

Justement, quel bilan peut-on tirer de ces expéditions militaires à répétition ?

Le résultat de ces opérations est particulièrement dramatique. La Libye ne s'est jamais relevée de l'intervention militaire de 2011. Pire, la France continue de jouer un jeu trouble dans ce pays, en annonçant officiellement soutenir le gouvernement reconnu par l'ONU de Fayez al-Sarraj mais officieusement, elle soutient le général Haftar qui conteste ce gouvernement. En Centrafrique, l'opération Sangaris, déclenchée en décembre 2013, a exacerbé les violences en s'intégrant dans une guerre civile où la France est à la fois juge et partie. Enfin, l'opération Barkhane qui va de la Mauritanie au Tchad en passant par le Mali, le Niger et le Burkina Faso, est loin de tenir ses engagements. Malgré le déploiement de 4000 militaires français, les combats et les attaques n'ont jamais cessé. On assiste même à une recrudescence des attaques, qui touchent de plus en plus de pays jusque-là épargnés, comme le Burkina Faso ou le Niger. Pour résoudre ces crises, il est urgent de sortir de la politique militariste mise en place ces dernières années par les gouvernements de gauche comme de droite et de s'attaquer aux racines sociales et économiques qui les génèrent.

Propos recueillis par Thomas Noirot



Rapport à télécharger sur le site www.survie.org et disponible au siège de l'association.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET TAXATION DE LA FINANCE : GROS CHIFFRES ET PETITS CALCULS

Les députés français ont adopté le 20 décembre dernier le projet de loi de finances pour 2017, dans lequel le gouvernement ménage la chèvre et le chou : tout en donnant quelques gages à des ONG de développement focalisées sur le montant de l'enveloppe de l'aide publique au développement (APD), il a repoussé à une échéance future incertaine le renforcement de la taxe sur les transactions financières (TTF) censée la financer.

En promettant une politique de développement « ambitieuse » lors des Assises du développement en mars 2013, François Hollande avait alimenté les espoirs des ONG d'une augmentation de l'APD et de la part qui leur est consacrée (cf. *Billets* n°219, décembre 2012).

Pourtant, dès le début, les objectifs étaient pour le moins flous : référence aux engagements internationaux de la France de consacrer 0,7% de son Revenu National Brut (RNB) à l'APD – chiffre dont on a pointé l'absurdité dans ces colonnes (cf. *Billets* n°247, juin 2015) – sans aucune précision quant aux délais et modalités, conditionnement de l'augmentation des financements à la reprise de la croissance. François Hollande a récidivé le 27 septembre 2015 à l'issue d'un sommet de l'ONU sur les objectifs du développement durable, en déclarant que « la France a décidé d'augmenter le niveau de son aide publique au développement pour dégager 4 milliards de plus à partir de 2020 ». Une annonce vague qui engage tout le monde sauf celui qui la prononce !

Rattrapage in extremis

De 2012 à 2016, la part du RNB français consacrée à l'APD n'a cessé de diminuer, passant de 0,45% à 0,37%, poursuivant une tendance initiée en 2010. Les montants de l'aide eux-même ont baissé pour atteindre 8,38 milliards d'euros en 2016, soit près de 1 milliard d'euros de moins qu'en 2012¹. Cette réalité tranche avec les ambitions affichées. La faible croissance ou l'exigence de sobriété budgétaire ne peuvent suffire à l'expliquer. Tous les budgets n'ont en effet pas connu cette évolution, à commencer par celui de la défense. Comme le reconnaissait André Vallini, alors secrétaire d'État chargé du développement et de la francophonie, devant les députés le 10 novembre dernier, « lorsque nous intervenons au Mali dans le cadre de l'opération Serval, en Centrafrique dans le cadre de l'opération Sangaris, dans le Sabel dans le cadre de



l'opération Barkhane ou en Irak et en Syrie au sein de la coalition, cela coûte très cher : des centaines de millions d'euros sont prélevés sur le budget de la nation, sans doute au détriment de l'aide publique au développement ».

Toujours est-il qu'à l'heure du bilan, l'enjeu à peine dissimulé du gouvernement pour le projet de loi de finances pour 2017 était de redresser la barre afin de ne pas donner l'impression d'avoir fait moins bien que lors du quinquennat précédent. Michel Sapin, ministre de l'Économie et des Finances, proposait ainsi à l'Assemblée nationale le 19 octobre une augmentation des crédits de l'APD « de manière à ce qu'au total, il y ait, dans

la loi de finances pour 2017, une somme en faveur de l'aide publique au développement supérieure à celle de 2012 ». Si peu de voix se sont élevées contre une augmentation de l'APD lors des débats parlementaires, les échanges sur les modalités et le niveau de cette augmentation ont été houleux, notamment autour de la taxe sur les transactions financières (TTF, voir encadré).

La TTF au cœur des débats

Chaque année depuis son introduction en 2012, des députés demandent un renforcement de la TTF, soit par l'augmentation de son taux, soit par son élargissement aux transactions intra-journalières (ou intra-day). Ces transactions, qui correspondent à l'achat et la vente d'un titre dans la même journée, sont jugées particulièrement déstabilisatrices. Après plusieurs années de débat et d'opposition du gouvernement, cet élargissement a fini par être voté il y a un an dans le projet de loi de finances pour 2016... pour être retoqué quelques mois plus tard par le Conseil constitutionnel pour des raisons de procédure. En effet lors du vote, la date d'entrée en vigueur de la nouvelle taxe avait été reportée au 31 décembre 2016, à la demande du gouvernement prétextant le besoin d'un délai pour organiser son recouvrement. Le Conseil constitutionnel, saisi par des parlementaires Les Républicains, a estimé qu'elle n'aurait pas d'effets sur les recettes 2016 et qu'elle ne pouvait donc pas relever du projet de loi de finances pour 2016.

Taxe sur les transactions financières

La TTF a été votée en France en février 2012. Elle s'applique aux achats d'actions d'entreprises basées en France et dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros. Plusieurs ONG la réclamaient de longue date, dans un double objectif de taxer la finance et d'augmenter l'APD. En

2016, elle y contribuait à hauteur de 440 millions d'euros. Les ONG regrettent toutefois que ces ressources, censées financer l'APD de manière additionnelle, aient plutôt servi à compenser les coupes budgétaires opérées par le gouvernement ces dernières années.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, relayant à nouveau les demandes de quelques ONG², plusieurs députés sont revenus à la charge en déposant pas moins de 11 amendements pour renforcer la TTF. Ils ont encore fait face à l'opposition du gouvernement et de nombreux parlementaires.

Chantage du gouvernement

Du côté du gouvernement, par la voix de Michel Sapin à l'Assemblée le 19 octobre, on se dit en toute hypocrisie « favorable, sur le fond, à [l'élargissement de la TTF aux transactions intra-journalières] ; mais aujourd'hui [...] opposé car elle aboutirait à un dispositif sans aucune efficacité ». Arguant que « créer une taxe sur les transactions financières dans un seul pays serait inefficace, en particulier pour des mouvements totalement internationalisés », le gouvernement préfère comme les années précédentes poursuivre les négociations pour une TTF élargie à l'intra-day au niveau européen. Or ces négociations patinent depuis 2011, et leur issue reste incertaine. Par ailleurs, il prétend que « nous ne sommes pas capables, techniquement, de mettre en œuvre une disposition de cette nature d'ici le 1er janvier prochain ».

Sous la pression des députés défendant une hausse de l'APD, Michel Sapin a proposé une solution alternative : une augmentation de l'effort budgétaire supplémentaire à ce qui avait été proposé initialement par le gouvernement, et l'augmentation – a mini-

ma – du taux de la TTF de 0,2% à 0,3%. Ne reculant devant rien pour sauvegarder les intérêts de la finance, il n'a pas hésité à se livrer à un véritable chantage en s'adressant aux députés, toujours le 19 octobre dans l'hémicycle : « si vous mainteniez votre amendement [d'élargir la TTF] et qu'il était adopté, notre propre proposition en matière d'aide au développement ne serait plus d'actualité ».

Les députés relais des lobbies financiers

Côté députés, les arguments des opposants au renforcement de la TTF sont tous les mêmes. Les transactions intra-journalières ne seraient pas source d'instabilité mais au contraire nécessaires à l'économie, les taxer serait contre-productif, il serait plus prudent et efficace d'attendre que cette taxe se mette en place au niveau européen, et le faire tout de suite en France mettrait en péril la compétitivité de la place financière de Paris à l'heure où elle se démène pour attirer les entreprises et banques de la City de Londres suite au vote sur le Brexit. Comme l'a relevé le député PS frondeur Pascal Cherkh lors des débats du 19 octobre à l'Assemblée « tous ces arguments [...] reprennent en réalité les têtes de chapitre de l'argumentaire envoyé par la Fédération bancaire française », organisation professionnelle qui représente les banques installées en France et les banques françaises implantées à l'étranger. *Mediapart* a en effet



Photographie David McKelvey, 2/04/2013 (licence CC)

révélé dans un article du 17 octobre, à propos des débats ayant eu lieu deux jours plus tôt en commission des Finances, que « des députés Les Républicains (LR) et socialistes se sont inspirés d'une note confidentielle de la FBF, quand ils n'en ont pas lu carrément des extraits sans citer leurs sources »³. Le journal en ligne a publié un e-mail envoyé par un des directeurs de la FBF à des députés, les appelant « de [leur] présence et de [leur] soutien en commission [des Finances] mercredi afin de repousser ces amendements », ainsi qu'une note jointe où l'on retrouve quasi mot à mot les arguments avancés par certains députés lors des débats en commission comme à l'Assemblée, arguments par ailleurs qualifiés de « tendances ou de mauvaise foi, sinon imaginaires » par le journaliste Laurent Mauduit dans *Mediapart*.

La FBF n'est pas la seule à être montée au créneau. Ainsi Paris Europlace, lobby de la place financière de Paris où se côtoient dans les instances de puissantes banques et entreprises françaises avec les services de Bercy, la région Île-de-France ou encore la Ville de Paris, en appelait le 13 décembre 2016 à l'occasion de la présentation à la presse de ses propositions en vue de l'élection présidentielle⁴ « au soutien des parlementaires » pour « renoncer à augmenter le taux de la TTF française et de l'élargir aux transactions "intradays" » au risque de se « tirer une balle dans le pied » dans le contexte du Brexit.

« Porosité »

Cela fait des années que les lobbies des finances s'opposent à cette taxe, et force est de constater qu'ils ont l'oreille attentive du gouvernement et de députés de tous bords. Comme le dit Eva Sas, députée EELV, à propos de la TTF « les clivages sur les propositions ne se font pas entre partis politiques, mais sur la proximité avec le lobby bancaire » (*EurActiv.fr*; 19/10/2016). Si certains s'étonnent de voir des députés socialistes défendre les intérêts de la finance contre des propositions de députés de leur propre camp politique, il faut rappeler que la « porosité » entre le monde de la finance et les milieux politiques n'est pas l'apanage de la droite. Ainsi, de « nombreux conseillers



Enfin, très concrètement, l'Intraday permet aux entreprises de lever des capitaux sur les marchés. C'est ce système de financement qui est ici menacé.

L'amendement ne pourra pas atteindre son objectif en faveur du développement :

Que se passera-t-il suite à cette nouvelle taxe? La place de Paris sera moins attractive et les échanges se passeront ailleurs dans un monde financier et bancaire toujours plus mondialisé.

Ce n'est pas une crainte mais une réalité : quand la France a mis en place la TTF au niveau national en 2012 **les volumes d'échange à Paris ont baissé de 20%, au profit des autres places financières bien entendu.**

Avec une taxe INTRADAY, l'effet sur les volumes de transactions sera sans précédent : si le nombre de transactions françaises baissent drastiquement, les recettes de la taxe pour l'aide au développement baisseront drastiquement !

Extrait de la note envoyée aux députés en amont des débats parlementaires par la Fédération bancaire française (FBF) et révélée par *Mediapart* (17/10/2016)

dans les cabinets ministériels socialistes ont ensuite trouvé refuge dans les grandes banques privées, sinon même au sein de la FBF » comme Marie-Anne Barbat-Layani, actuelle directrice générale de la FBF (*Mediapart*, 17/10/2016).

Le plaidoyer des ONG⁵ n'y fera rien. Après avoir été votée en première lecture par les députés pour une mise en place dès 2017, l'élargissement de la TTF aux transactions intra-journalières n'a pas survécu à la navette parlementaire. Il a certes été voté mais pour une entrée en application en 2018 à la demande du gouvernement, celui-ci brandissant une nouvelle fois la menace d'une perturbation des négociations européennes et se cachant derrière le risque de censure du Conseil constitutionnel en raison de prétendues difficultés techniques de mise en œuvre : « *Il serait donc prudent, je crois, de ne pas offrir de prise à une censure constitutionnelle au titre de l'article 34 et de la jurisprudence relative aux "formalités impossibles"* », se justifiait Christian Eckert à l'Assemblée le 15 décembre. On ne donne pas cher de la peau d'une mesure si controversée dont la mise en application est remise à après les échéances électorales de 2017.

Des enjeux financiers qui occultent les enjeux politiques

Au final, le projet de loi de finance pour 2017 consacre bien une augmentation de l'APD de 366 millions d'euros par rapport à 2016, notamment via l'augmentation du taux de la TTF de 0,2% à 0,3% ainsi que des crédits budgétaires de l'État dédiés à l'APD. Le montant de l'aide revient à un niveau supérieur de 84 millions d'euros à celui de 2012.

L'honneur est donc sauf, du point de vue du gouvernement. Du côté des ONG de développement, on se « félicite » de cette « inversion en faveur de l'aide publique au développement » et on « salue » les « me-

ures exemplaires » qui ont été prises sur la TTF (Coordination SUD, 20/12/2016), tout en regrettant un bilan en « demi-teinte » qui « ne suffira pas pour inverser la tendance générale décevante de ce quinquennat, marqué par une coupe de 20% d'un budget plus qu'essentiel pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique » (Oxfam France, 16/12/2016).

Heureusement, Oxfam France relève également que « ces avancées ont néanmoins été tempérées par le comportement timoré du Gouvernement, qui a préféré repousser la date d'entrée en vigueur de la taxation des opérations intra-journalières au 1er janvier 2018, laissant à un nouveau Gouvernement la

responsabilité de sa mise en œuvre. » A l'exception de cette critique, qui semble avoir échappé à la presse économique et financière; le gouvernement et la majorité ne sont pas trop sévèrement épinglés pour leurs renoncements et leurs compromissions avec une finance que le candidat François Hollande s'était pourtant engagé à combattre. Par ailleurs la logique de promotion de l'APD, pansement qui ne masque pas les plaies de la politique étrangère de la France, reste de mise pour les ONG de développement. Mêmes causes, mêmes effets : on risque d'entendre les mêmes débats dans 5 ou 10 ans sans que rien ne change réellement sur le fond.

Pauline T.

1. Document de politique transversale - Projet de loi de finances 2017 - Politique française en faveur du développement
2. A la veille de l'examen du budget 2017, les ONG Action Santé Mondiale, ONE et Oxfam France ont organisé une conférence de presse avec des députés de différents bords politiques pour demander le renforcement de la TTF.
3. Laurent Mauduit, « Les députés sous la dictée de la Fédération bancaire française », *Mediapart*, 17/10/2016
4. « "Pour une Place financière au service de la croissance et de l'emploi" : sept propositions de Paris EUROPLACE pour l'élection présidentielle », www.paris-europlace.com, 13/12/2016
5. Comme celui d'Oxfam France : <http://objectifsolidarite2017.org/>



ENTRETIEN

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CONTRE L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT

Depuis 2014, Lucie Watrinet est chargée de plaider sur le financement du développement au CCFD-Terre Solidaire, et coordonne la plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, qui regroupe une vingtaine d'organisations associatives et syndicales. Elle revient pour nous sur deux actualités judiciaires récentes qui se sont transformées en larges mobilisations citoyennes..

De Dax au Luxembourg, on ne juge pas les bonnes personnes

Du 12 décembre au 9 janvier s'est tenu à Luxembourg le procès en appel des prévenus du Luxleaks, Antoine Deltour et Raphaël Halet, les deux lanceurs d'alerte, et Edouard Perrin, le journaliste qui a en partie révélé l'affaire. En 2014 le scandale du Luxleaks avait fait grand bruit : il avait permis de mettre à jour des documents, issus du cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers, démontrant comment des centaines de multinationales avaient signé des accords avec le fisc luxembourgeois afin de diminuer leurs impôts en enregistrant artificiellement des profits dans ce paradis fiscal, au détriment des autres pays européens. En première instance, au printemps 2016, Antoine et Raphaël avaient écopé respectivement d'un an de prison avec sursis et 1500 euros d'amende et de 9 mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amendes. Ils avaient tous deux décidé de faire appel. Edouard Perrin avait lui été acquitté, mais le procureur avait décidé de faire appel de cette décision. Les trois prévenus revenaient donc ensemble au tribunal, et le verdict est attendu pour le 15 mars.

Le 9 janvier à Dax s'est tenu le procès de Jon Palais, militant de Bizi!, Alternatiba, et ANV COP 21, poursuivi par la BNP-Paribas pour avoir « réquisitionné » 14 chaises lors d'une action collective des Faucheurs de Chaises à Paris en 2015. Le collectif des Faucheurs de Chaises, composé d'Attac France, des Amis de la Terre, de l'association basque Bizi! et d'ANV COP 21, s'est créé en 2015 en amont de la COP 21. Il s'agissait alors de dénoncer l'impact de l'évasion fiscale sur les finances publiques (au moment d'appeler les États à financer des politiques de transition écologique) avec un mode d'action novateur : ils « empruntaient » des chaises à la BNP-Paribas, affirmant qu'ils les rendraient quand la banque rendrait l'argent qu'elle aide à détourner via les paradis fiscaux. Lors du procès, la procureure a d'ailleurs plaidé la relaxe. Mais cette procédure contre un Faucheur de chaises, la première du genre (une autre est prévue le 11 avril, en Lorraine, contre le président des Amis de la Terre), a été l'occasion d'une sorte de « contre-procès » organisé par la société civile : le procès de l'évasion fiscale.

qui ne cesse de s'amplifier. Depuis des années, les médias parlent plus de ce phénomène qui coûte si cher à nos États, ici comme ailleurs, les citoyens et citoyennes sont plus informés, et de plus en plus révoltés. Et c'est salubre que de plus en plus de personnes s'emparent de ces questions, et dépassent l'image très complexe et rébarbative que la fraude et l'évasion fiscales ont dans l'imaginaire collectif. Car au final, ce n'est pas si compliqué : les caisses de l'État ne seraient plus si vides, si on récupérait l'argent que les riches particuliers et les grandes entreprises font échapper à l'impôt grâce aux paradis fiscaux. Eva Joly, qui était l'avocate de Jon Palais, a eu cette belle expression, à l'issue du procès, face à une foule nombreuse et très motivée : « vous êtes une vague qui se lève ». On en a besoin, pour faire pression sur nos politiques : je crains, malheureusement, que rien ne puisse changer véritablement sans le ras le bol des gens.

En décembre, le Conseil constitutionnel a retoqué une des mesures historiques de la société civile pour lutter contre l'évasion fiscale, le reporting pays par pays public. Quelles sont les conséquences d'une telle décision, en France et au niveau européen ?

Billets : Entre les mobilisations au Luxembourg pour le procès des prévenus du Luxleaks et celles de Dax en soutien à Jon Palais, l'actualité a été très forte ces dernières semaines sur les questions d'évasion fiscale. Est-ce le signe d'une prise de conscience collective ?

Lucie Watrinet : C'est vrai qu'en moins d'un mois, il y a eu deux temps très forts de mobilisation sur les questions d'évasion fiscale.

Au Luxembourg, le 12 décembre 2016, nous étions plus de 300 sur le parvis de la cour de justice pour soutenir les prévenus du Luxleaks, Antoine Deltour, Raphaël Halet et Edouard Perrin lors de leur procès en appel, soit presque 6 fois plus qu'au procès en première instance. Et il n'y avait pas que des

Français ! Des militant.e.s de plus de 20 pays différents avaient fait le déplacement avec deux mots d'ordre : protection pour les lanceurs d'alerte et fin de l'impunité fiscale pour les grandes multinationales.

A Dax, nous étions plus de 2000 pour soutenir Jon Palais, mais aussi, et surtout, pour faire le procès de l'évasion fiscale. Des bus étaient partis de nombreuses villes de France, et des représentants de partis politiques (essentiellement de gauche, même si la droite avait également été invitée) et de nombreuses organisations de la société civile avaient fait le déplacement.

Alors oui, je pense que ces deux temps forts sont le signe d'une prise de conscience collective, même si elle n'était pas inexistante avant. Disons que c'est un mouvement

C'est pour cela que je viens de dire qu'on a plus que jamais besoin de mobilisation citoyenne, parce que même si beaucoup de choses ont bougé, et continuent de bouger sur le plan politique, les blocages sont nombreux, et les enfumages également. Sur les questions fiscales, les censures du Conseil constitutionnel – je le dis au pluriel car ce n'est pas la première – sont extrêmement graves, et je crois qu'il est vraiment temps de s'intéresser sérieusement à notre plus haute instance. Pour revenir sur l'épisode en question, en effet, en décembre, le Conseil constitutionnel, saisi sur la loi dite Sapin 2 (car c'est la deuxième loi d'envergure que porte Michel Sapin), a retoqué le principe même du reporting public. Il s'agit d'une mesure que porte la société civile, et notam-



12 décembre, au Luxembourg, derrière la banderole :
« Protégez les lanceurs d'alerte, pas les fraudeurs fiscaux »

ment la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires en France, depuis plus de 10 ans, et dont l'idée est simple : obliger les entreprises multinationales à publier, pour tous les pays où elles sont présentes, des informations sur leur chiffre d'affaires, leurs bénéfices, les impôts qu'elles paient et leur nombre d'employés. L'objectif est de permettre à chacun de savoir si les entreprises paient leur juste part d'impôt partout dans le monde (et ces informations sont cruciales pour les pays en développement, qui n'ont pas la possibilité de les exiger à de telles entreprises) et d'exercer un effet dissuasif sur celles qui utilisent des montages fiscaux dits « agressifs ». Dans la loi Sapin 2, les députés avaient opté pour une ébauche de reporting assez compliqué et susceptible de permettre de nombreux contournements (voir notre analyse sur le site de la plateforme Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires¹) et nous n'en étions pas vraiment satisfaits. Mais le Conseil constitutionnel, en déclarant cette proposition inconstitutionnelle car contraire à « la liberté d'entreprendre », rend impossible, dans le futur, l'adoption d'une législation de ce type en France. Ce sont des années de travail qui sont foulées au pied, en vertu d'une interprétation discutable de la Constitution. Avec Oxfam France, nous avons commandé, au printemps, une étude à un constitutionnaliste, qui concluait pourtant que le reporting public était parfaitement compatible avec la Constitution. Mais c'est à condition de faire passer la lutte contre l'évasion fiscale et l'égalité devant l'impôt, deux principes constitutionnels, devant la liberté d'entreprendre². Le choix du Conseil Constitutionnel de faire primer au contraire la liberté d'entreprendre, nous laisse sans voix. Alors la seule et unique possibilité, maintenant, c'est d'avoir une di-

rective au niveau européen, car le droit européen prime, normalement. C'est donc tout l'enjeu des mois à venir, puisqu'une directive visant à introduire un reporting public est en ce moment sur la table du parlement européen, et des ministres des États membres. Le problème, c'est que cette décision du Conseil constitutionnel

risque d'affaiblir considérablement la France, qui était jusque-là un des pays à pousser clairement en faveur de cette mesure. J'imagine que l'Allemagne par exemple, un des grands opposants, ne se gênera pas, en prochaine réunion du Conseil européen, pour demander à la France comment elle peut continuer

Mise en garde

Lors de l'examen en deuxième lecture du budget 2017 à l'Assemblée nationale, le 15 décembre, le secrétaire d'État au budget Christian Eckert prévenait :

« Je me permets aussi de rappeler que les récentes décisions du Conseil constitutionnel nous ont tous appris que, à vouloir aller trop vite et trop loin, on risque de tout perdre : l'arrêt relatif au reporting pays par pays public nous a montré que la chose était impossible. Il ne me revient d'ailleurs pas de commenter ici les décisions du Conseil constitutionnel (...). Je mets donc en garde celles et ceux qui défendent légitimement une disposition dont je partage les motifs, et qui s'exposerait à un risque élevé – même si je ne puis en juger – au regard des décisions du Conseil constitutionnel ».

à soutenir cette proposition alors même que son propre conseil constitutionnel vient juste de déclarer que c'était « contraire à la liberté d'entreprendre ».

La décision sur la « taxe Google », introduite dans le Projet de loi de finances 2017, est venue enfoncer le clou fin décembre : le Conseil constitutionnel a également annulé cette mesure destinée à taxer les bénéficiaires enregistrés à l'étranger lorsqu'ils sont liés à une activité en France. Est-ce que cela signifie que la lutte contre l'évasion fiscale se heurte à notre Constitution, ou est-ce un prétexte pour ne pas aller plus loin ?

Je ne pense vraiment plus que l'on puisse parler de prétexte. Ça s'est vérifié et révéifié, ce n'est pas une chimère, ni une menace que le gouvernement brandit à tort sur ces questions. Force est de se rendre à l'évidence, c'est Pierre Joxe, ancien membre du Conseil constitutionnel, qui a raison : sur les questions fiscales, le Conseil constitutionnel est « profondément réactionnaire ». On a compté : en trois ans, ce sont au minimum huit mesures visant à lutter contre la fraude ou l'évasion fiscales que le Conseil constitutionnel a retoquées. Mais je ne pense pas pour autant que la lutte contre l'évasion fiscale se heurte à notre Constitution. Elle se heurte plutôt à une certaine interprétation de notre Constitution et, surtout, elle se heurte à la boîte noire que représente le Conseil constitutionnel. C'est la plus haute instance de notre pays, mais on ne sait pas comment les décisions se prennent, ni quand, et aucun recours n'est possible. Donc aujourd'hui, je dirais, à titre personnel, qu'il y a urgence à se pencher sur le Saint des saints, à mieux comprendre son fonctionnement, et peut-être, à travailler à le réformer ?

Propos recueillis par Alice Primo



1. Voir le communiqué commun de CCFD-Terre Solidaire, ONE, Oxfam France et ActionAid France Peuples Solidaires, « Loi Sapin 2 : ultime occasion manquée pour lutter contre l'évasion fiscale », 9 novembre 2016

2. Articles 13 et 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, Préambule à la Constitution. Voir la note d'Oxfam France et CCFD-Terre Solidaire, « Analyse de la conformité constitutionnelle du reporting public adopté dans la loi Sapin 2 », décembre 2016.

LE COMMERCE, C'EST LA GUERRE

Yash Tandon, Éditions du CETIM (Centre Europe-Tiers Monde)

Le livre de Yash Tandon décrit le système commercial mondial actuel, avec une attention particulière à la place du continent africain, et s'attache à démontrer que le commerce international est une guerre. D'une part car il est utilisé comme une arme de guerre par les pays riches contre le reste du monde, c'est-à-dire pour asseoir leur pouvoir et perpétuer leur domination au même titre qu'avec des moyens militaires. D'autre part car il produit les mêmes effets qu'une guerre militaire : « *le commerce sous l'ère capitaliste et impérialiste est mortel, autant que les 'armes de destruction massive' ou les bombes. Le commerce tue des gens ; il entraîne des personnes dans la pauvreté* ». Yash Tandon ne dénonce pas le commerce en tant que tel, au contraire il reconnaît son importance dans la construction des sociétés humaines depuis la nuit des temps. Mais le commerce est devenu une arme de guerre depuis le début de la colonisation occidentale des régions du Sud.

La première partie du livre retrace rapidement cet historique des guerres occidentales pour la colonisation (chapitre 1) puis décrit la création et les principes actuels de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), « *arène de la guerre commerciale mondiale* », ainsi que les principales questions à l'agenda de l'OMC, notamment l'agriculture (chapitre 2). Dans cette arène, l'auteur considère que l'Union européenne est le belligérant le plus agressif et lorsqu'elle ne parvient plus à en tirer des avantages aussi grands qu'elle le souhaite, elle développe en parallèle de l'OMC des accords bilatéraux ou régionaux, tels que les Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Afrique, expliqués de façon détaillée dans le chapitre 3. Les chapitres 4 et 5 présentent d'autres « *armes faisant partie de l'arsenal de la guerre commerciale de l'Occident contre le reste du monde* » : la propriété intellectuelle et technologique, et les sanctions commerciales. Enfin dans son chapitre de conclusion, l'au-

teur lance des pistes pour des stratégies de lutte contre ce système.

Par le parcours de son auteur, ce livre n'est pas une énième description ou dénonciation de l'OMC et du commerce international comme on peut régulièrement en lire, écrit par des chercheurs ou organisations altermondialistes des pays occidentaux. Yash Tandon est originaire d'Ouganda, exilé au Zimbabwe, il y a travaillé avec le mouvement coopératif et syndical et a fondé l'Institut d'Information et de négociations commerciales de l'Afrique australe et orientale (SEATINI, en anglais) dont l'objectif est de former les représentants des pays africains qui négocient les accords commerciaux au sein de l'OMC et avec l'UE, pour renforcer leur pouvoir. Ainsi Yash Tandon a lui-même participé à plusieurs délégations du Zimbabwe et de l'Ouganda dans des négociations à l'OMC et son argumentation est donc basée sur son expérience au cours des 20 dernières années.

C'est là un des nombreux intérêts de ce livre : la perspective est celle des pays dits « du Sud » (c'est-à-dire colonisés et néo-colonisés). « *Les récits coloniaux persistent. Les injustices du système commercial mondial sont recouvertes d'un vernis idéologique. J'essaye de proposer un récit alternatif. Si vous n'écrivez pas votre propre histoire, vous n'avez pas le droit à l'indépendance* ». Les enjeux présentés dans le livre découlent de cette approche. Tandon explique ainsi que le commerce international manié par les puissants n'a pour unique objectif que de poursuivre le pillage des ressources commencé avec la colonisation, et l'aide au développement en est un pilier important puisqu'elle sert de chantage pour faire accepter les accords commerciaux et permet de perpétuer une dépendance à la fois globale mais aussi très concrète au quotidien. Par exemple, les pays africains négociant les APE avec l'UE sont dépendants des fonds de la Commission européenne pour financer

leur secrétariat à Bruxelles, leurs séminaires régionaux, etc. Tandon donne ainsi à voir l'envers du décor de ces négociations.

Un autre intérêt du livre est qu'il explique et déconstruit le jargon technique employé dans les négociations commerciales : les « *préférences* » commerciales, la « *non-réciprocité* », la clause de la « *nation la plus favorisée* »... Autant de termes et principes qui constituent un « *piège conceptuel* » puisque les préférences et faveurs sont bien à l'avantage des pays occidentaux, jamais des pays du Sud, contrairement à ce que l'on veut faire croire.

Yash Tandon nous aide ainsi à mieux comprendre le « *champ de bataille* » du commerce mondial et européen et en conclusion invite à assumer et comprendre la réalité de l'impérialisme, étape indispensable pour pouvoir y mettre fin.

Marie Bazin

Le commerce, c'est la guerre
Yash Tandon, Ed. du CETIM, 224 p.
Genève, 2015 (trad. française 2016,
préface de Jean Ziegler)



Photo d'une couverture de 1898 exposée au Musée de l'Armée à Paris.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

UN BIEN FRAGILE ESPOIR DE TRANSITION POLITIQUE

Sous la pression conjuguée de la communauté internationale, de l'Église catholique et surtout de la population congolaise, un accord politique a finalement été obtenu, le 31 décembre 2016. Cet accord organise la transition devant conduire au départ de Joseph Kabila du pouvoir fin 2017. Mais les incertitudes restent très lourdes quant à son application réelle.

Dans la dernière quinzaine de décembre, la conférence épiscopale congolaise, avec le soutien du pape François, a réussi à mettre autour de la table la plupart des protagonistes politiques de la RDC, afin d'essayer de débrouiller une crise persistante. L'accord politique du 18 octobre 2016, signé avec la médiation de l'Union Africaine, avait en effet été rejeté par la plus grande partie de l'opposition congolaise, réunie au sein du Rassemblement de l'opposition mené par Etienne Tshisekedi. Le 19 décembre étant la date de fin de mandat du président Kabila, chacun s'attendait à ce que la rue congolaise s'enflamme si, comme tout le laissait penser, il n'annonçait pas son départ. Etienne Tshisekedi avait pour sa part appelé ses concitoyens à ne plus reconnaître l'autorité du président sortant.

Une mobilisation populaire déterminante

La cinquantaine de morts des 19 et 20 septembre 2016, victimes de la répression gouvernementale, n'a pas empêché le peuple congolais de manifester les 19 et 20 décembre. La colère était d'autant plus grande que Joseph Kabila avait choisi les dernières heures de son mandat officiel pour nommer les ministres du gouvernement de transition issu de l'accord du 18 octobre. Au nombre de 68 (!), il s'agissait visiblement de remercier les membres des partis d'opposition qui avaient accepté de se prêter à la comédie du « dialogue politique » de l'automne, instrumentalisé par Kabila pour se maintenir au pouvoir au-delà du terme de son mandat.

Les 19 et 20 décembre, des manifestations ont éclaté dans de nombreuses villes du pays, notamment à Kinshasa, Lubumbashi et Matadi, faisant au moins 40 morts selon l'ONU. Des sanctions internationales ont été prises contre plusieurs personnalités du régime. « *S'ajoutant aux pressions extérieures, écrit la journaliste Colette Braeckman sur son blog, c'est la mobilisation populaire qui s'est révélée déterminante : malgré le déploiement de l'appareil sécuritaire, le régime s'est rendu compte qu'on ne pouvait gouver-*

ner contre l'opinion, contre la jeunesse » (« Croire au miracle de la Saint-Sylvestre », 1er janvier 2017). Joseph Kabila a donc dû accepter de faire certaines concessions.

Le rôle crucial de l'Église

C'est sous l'égide de l'Église catholique, dont l'influence est grande au Congo, que les négociations ont eu lieu. Les évêques voulaient initialement un accord avant Noël, mais les tractations politiciennes interminables ont duré jusqu'à la Saint-Sylvestre et c'est seulement le 31 décembre qu'un accord a été trouvé. Il prévoit tout d'abord que Joseph Kabila quittera le pouvoir à la fin de l'année 2017, soit quatre mois avant la date d'avril 2018, initialement fixée par l'accord du 18 octobre pour la prochaine élection présidentielle... mais un an après le terme officiel de son mandat. D'ici là, un premier ministre choisi dans les rangs du Rassemblement de l'opposition dirigera un gouvernement d'union nationale chargé, entre autres, d'organiser les élections présidentielle, législatives et provinciales, ce qui revêt une importance primordiale, le retard délibéré dans la préparation des élections normalement prévues à l'automne 2016 ayant été l'un des moyens pour Kabila de se maintenir au pouvoir. Un comité national de suivi de l'accord, dirigé par Etienne Tshisekedi, est créé. Enfin, des mesures dites de « décrispation » sont prises à l'égard de quatre des sept opposants politiques poursuivis par la justice congolaise. L'ex-gouverneur du Katanga – et candidat déclaré à l'élection présidentielle – Moïse Katumbi n'en bénéficie pas. Actuellement hors du Congo, il a accepté de voir son sort confié à la médiation de la conférence épiscopale, dont la mission de bons offices est prorogée jusqu'à l'élection du nouveau président.

Une course d'obstacles à venir

Bien que le Conseil de sécurité des Nations Unies ait, le 4 janvier, à l'instigation de la France, affirmé l'importance d'organiser des élections crédibles avant la fin de l'année

2017, l'accord de la Saint-Sylvestre, à peine signé, est déjà fragilisé. Il n'est pas considéré comme « inclusif » pour toutes les parties. Ainsi, le premier ministre actuel, Samy Badi-banga, transfuge du parti d'Etienne Tshisekedi, estime ne pas avoir été consulté. Il refuse de démissionner pour, comme le prévoit l'accord, céder la place à un membre de l'opposition, qui pourrait être Félix Tshisekedi, fils de son père. Quant au Front pour le respect de la Constitution, de Jean-Pierre Bemba, autre opposant à Kabila, il n'a annoncé son ralliement à l'accord que le 5 janvier, en demandant la direction du comité de suivi, pourtant attribuée à Etienne Tshisekedi.

Là où certains envisagent une voie de sortie de la crise, d'autres crient au scandale. Pour eux, Kabila, le gouvernement et les institutions sont dans l'illégalité. Des mouvements citoyens contestent ce que l'on appelle en RDC le « glissement » réussi par Kabila, qui prolonge de facto son pouvoir d'une année. Floribert Anzuluni, le coordinateur de Filimbi et du Front citoyen 2016, déclare ainsi : « *Cet accord me laisse très perplexe. La classe politique congolaise, toutes tendances confondues, a pris le peuple en otage. Ce texte avalise le putsch constitutionnel de M. Kabila.* » (La Libre.be, 3 janvier 2017).

La Constitution n'ayant pas prévu de dispositif en cas de retard dans le déroulement des élections, il revient au régime en place de se porter garant de la résolution de la crise, ainsi que du calendrier des étapes à venir, en premier lieu la constitution du gouvernement d'union nationale. Renverser le régime et mettre ses institutions en faillite entraînerait un désordre généralisé. Mais actuellement c'est la ligne tracée par Kabila qui semble prendre le devant de la scène. Jusqu'à une nouvelle crise ?

Une classe politique indifférente au sort des Congolais

Accaparée par le jeu politique, la classe politique congolaise n'apparaît absolument pas attentive au malaise social de la majeure partie de la population, selon la politologue

Wamu Oyatambwe, qui dresse un tableau désastreux du pays : « *La misère est indescriptible, généralisée. Les jeunes - deux tiers de la population - sont au chômage, il n'y a pas de perspectives d'emploi. En outre, la situation économique a empiré au cours des derniers mois : le cours du franc congolais, par rapport au dollar, est passé de 980 à 1260, ce qui signifie une hausse de 25 % et donc une baisse d'un pouvoir d'achat déjà très faible. C'est intenable. Mais ce qui l'est plus encore, c'est l'arrogance des riches. Ils construisent des immeubles, organisent des fêtes dans les nouveaux hôtels, louent des salles pour des mariages. Et ils s'imaginent que tout autour, les pauvres ne se rendent compte de rien. A cela s'ajoutent les rapports comme celui de l'agence Bloomberg, qui décrit de manière détaillée la fortune accumulée par la famille Kabila. Même si l'on peut discuter des données, les mettre en cause, il n'empêche*

que tout cela circule sur les réseaux sociaux, alimente la colère générale. Comment accepter que la famille présidentielle soit créditée d'une fortune de 15 milliards de dollars, alors que le budget de l'Etat atteint péniblement les 4,5 milliards ? La chute des cours des matières premières contribue à aggraver les choses. Cette misère sociale entraîne un rejet du système, alors qu'en même temps les espaces de liberté rétrécissent et que la répression s'accroît. [...] Les partis sont enfermés dans une stratégie purement politique. Depuis un an, il n'est question que de troisième mandat, de date des élections etc... On ne se positionne que par rapport à cela, bien loin au dessus des préoccupations des gens... » (« "Kabila bye bye" sur fond de misère sociale », blog de Colette Braeckman, 22 décembre 2016).

Résoudre la crise politique est pourtant une étape indispensable à l'amélioration de

la situation sociale. Pour y parvenir, les responsables politiques congolais de tous bords – au premier rang desquels Joseph Kabila – sauront-ils garder en vue l'intérêt supérieur du pays et se montrer à nouveau capables de concessions réciproques, sous la pression de la communauté internationale, de l'Église catholique et des citoyens congolais, comme ils l'ont fait fin décembre ? C'est la condition pour que le Congo puisse, pour la première fois depuis l'indépendance du pays, réussir une alternance au pouvoir « *de manière pacifique, par la voie des urnes et non dans le fracas des armes et les déchirements de la violence* », selon les mots de Colette Braeckman (« Croire au miracle de la Saint-Sylvestre », 1er janvier 2017).

Adélaïde Sauveur



Si certains de ses membres ont été libérés suite à l'accord, le mouvement congolais Lucha réclame encore la libération de d'autres encore détenus. Plusieurs militants de différents mouvements (Filimbi, Compte à rebours, Nouvelle élite congolaise...) sont toujours portés disparus.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €
 Petits budgets : 20 €
 Étranger et Outre-mer : 30 €